

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 14 décembre 2021

L'ANFR publie les premiers résultats des mesures d'exposition du public aux ondes, réalisées avant et après mise en service de la 5G sur 1500 sites implantés en France

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie une analyse portant sur plus de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes réalisées en 2020 et 2021. La moitié de ces mesures a été réalisée à proximité de sites identifiés pour accueillir des antennes 5G, avant leur mise en service. L'autre moitié des mesures a été réalisée au même endroit, après mise en service de la 5G, permettant ainsi d'identifier précisément l'évolution de l'exposition liée à ce nouveau réseau. L'ensemble des bandes de fréquences utilisées actuellement en 5G ont été étudiées. Les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et quelques mois après l'introduction de la 5G.

A la demande de Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, l'ANFR a lancé un vaste programme de mesures pour caractériser l'influence de la 5G sur le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques dans les bandes de fréquences 700 MHz, 2100 MHz et 3,5 GHz. Pour rappel, les bandes dites « basses » (700 MHz et 2100 MHz) sont déjà utilisées depuis de nombreuses années par la 3G et la 4G. La nouvelle bande de fréquences 3,5 GHz a quant à elle fait l'objet d'autorisations d'utilisation de l'ARCEP le 12 novembre 2020.

Concernant les bandes basses, les premiers résultats montrent que l'exposition du public aux ondes reste stable malgré leur adaptation à la 5G.

En ce qui concerne la bande 3,5 GHz, les premiers résultats montrent que l'exposition augmente très légèrement, la contribution supplémentaire de cette nouvelle bande pouvant être évaluée à 0,11 V/m, ce qui est faible par rapport à la limite réglementaire, fixée à 61 V/m pour cette bande.

Cette bande de fréquences réservée à la 5G présente la particularité d'être équipée de nouvelles antennes à faisceaux orientables qui dirigent leur exposition vers les utilisateurs 5G situés dans leur voisinage. En l'état actuel du déploiement de la 5G, peu d'utilisateurs sollicitent le réseau et l'exposition est donc réduite. L'ANFR poursuivra donc son analyse afin de suivre l'évolution de l'exposition en fonction de l'augmentation du trafic.

Enfin, en complément des 3 000 mesures réalisées selon le protocole de mesure réglementaire, et compte tenu du faible trafic 5G constaté à ce stade du déploiement, **370 sites 5G ont fait l'objet de mesures spécifiques** dans la bande 3,5 GHz avec génération artificielle **de trafic** grâce au téléchargement d'un fichier de 1 Go. Les premiers résultats montrent une augmentation moyenne de 16 % de l'exposition. Ces résultats suggèrent une augmentation à terme de l'ordre de 20 % de l'exposition globale dans les zones où la bande 3,5 GHz sera déployée, à mettre en rapport avec les 50 % de capacité supplémentaire que cette nouvelle bande procure aux réseaux mobiles ouverts au public.

L'ensemble des mesures réalisées dans le cadre de cette étude sont disponibles sur le site de Cartoradio : www.cartoradio.fr .

Plus d'informations :

- [Le rapport d'étude préliminaire](#)
- L'ensemble des travaux de l'ANFR sur la 5G : 5G.anfr.fr
- [Les premiers contrôles de DAS de téléphones compatibles 5G](#)

Contact presse ANFR :

presse@anfr.fr – 06 80 59 00 51